

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE86

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de l'avantage fiscal prévu »

les mots :

« des exonérations fiscales prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision conforme aux dispositions du code général des impôts.